



Conseil national des missions locales

I-MILO INFORMATIONS



I-MILO est le système d'information sur lequel les professionnels de la mission locale enregistrent les informations que vous leur confiez et les activités qu'ils mènent auprès de vous. Ce logiciel les aide à vous accompagner selon vos besoins et à établir des statistiques sur les besoins des jeunes et sur l'activité des missions locales.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, I-MILO a été autorisé par le décret du 26 janvier 2015 après obtention d'un avis favorable de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), le 20 novembre 2014.

Conformément à ces dispositions et à l'avis de la CNIL, la mission locale vous informe.

| | |
|--|--|
| Responsable du traitement des données : dans votre mission locale | Valéry GALMICHE Directeur |
|--|--|

Les informations recueillies par le personnel ou les partenaires de la mission locale sont obligatoires : elles sont indispensables à la mise en œuvre de certains programmes ou dispositifs. En l'absence de certaines informations, le responsable du traitement des données appréciera s'il peut ou non vous permettre l'accès à certains services offerts par la mission locale.

Les données personnelles insérées dans I-MILO sont accessibles au personnel de la mission locale, aux organismes partenaires et aux élus des collectivités territoriales, dès lors qu'ils concourent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et que leurs attributions les y autorisent.

Toute personne physique (ou le représentant légal de la personne concernée) justifiant de son identité peut solliciter, auprès du responsable du traitement des données personnelles, l'accès aux informations la concernant et le droit à la modification, au complément ou à la mise à jour de celles-ci.

Les documents mentionnés ci-dessus sont consultables, au sein de la mission locale, par simple demande au responsable du traitement des données.